

Compte rendu de la Réunion du Jeudi 28 Juin 2024

Présents : YVES-LOUIS GROSSERY JC - VERNON D.

Mesdames DOUAY F. - PRINCEPES V. - PERRON D. - ZINS V.  
Présence de M<sup>lle</sup> MASSON Sylvie secrétaire.

Excusés : HEAUVIN BARRENS D. - GUERIN W. - PAUJAT Y.

Préservation : M<sup>lle</sup> DIEZIS DEKHALF à M<sup>r</sup> GROSSERY Jean-Blaise



108

I - Vote des taux d'imposition:

Real Analyse de recendure du 2024, les taux, à savoir :

- Taux Foncier Bâti : 30,88 %

- Taux Foncier non Bâti : 45,44 %

- Taux de Rotation : 8,21 %

Le conseil municipal à l'unanimité décide de recendure les taux d'imposition et de Prendre les taux d'imposition des taxes Locales pour l'année 2024 comme suit :

- TFE : 30,88 %  
- TFNB : 45,44 %  
- TH : 8,21 %  
et autorise l'ordonner le Préfet de signer l'imprimé "1859 com" notifiant ces taxes d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

II - Compte administratif 2023 :

Résultat de fonctionnement cumulé : 28 227,62 €

Résultat d'investissement cumulé : - 3564,11 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif.

III - Budget primitif 2024 : présente par M<sup>lle</sup> MASSON Sylvie et mesuré par la

Commission des Finances.

En fonctionnement, le Budget à équilibrer à : 364 870,51 €

En investissement, le Budget à équilibrer à : 185 408,60 €

Taux de péréquation :

- Orange Famille GORRENT

un financement, le budget à régulariser à : 364 870,51 €  
En contrepartie, le budget à régulariser à : 145 408,60 €  
Travaux prévus :

- Chang famille GOFERT
  - Réfection du chemin de la haie (100 mètres)
  - Fin des travaux venant de Herminique
  - Aménagement entrée école
- A l'unanimité, le Budget est approuvé.

#### IV - Délibération pour établir des avis sur le budget 2024 :

Pour la France présente au conseil municipal les différents devis concernant les travaux d'aménagement de clôtures et portails, côté route et côté parcelles de l'enceinte de l'école et les travaux de remise en état du chemin de la haie (27 haies).

Le conseil municipal avisé en avoir étudié tous les éléments, donne l'autorisation à M. Le Maire de solliciter auprès du Département du Nord le subvention ADU "Aménagements et Equipements" et ADU "Jeunesse" - programme 2024.



#### V - Actes étrangers :

Le conseil municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour la signature, au nom de la commune, pour l'adoption de l'acte.

VI - Puissance du pouvoir d'adoption exceptionnelle - Délibération adoptée à l'unanimité du conseil municipal donne son accord pour valider la délibération de la commune du pouvoir d'adoption exceptionnelle.

VII - Demande de recensement de titre Hassan Sylve :  
Le conseil municipal donne son accord pour que Mme Hassan puisse bénéficier de l'indemnité de recensement.

#### VIII - Divers :

##### PLU :

- Compte rendu du conseil d'école du 22/03/2024

##### Comptes :

- Règlement pour bus (Assemblée Nationale) : Le conseil municipal donne son accord pour le paiement de la moitié du tarif du bus (autre moitié pour la commune de Amfougies), soit 650 euros pour le déplacement à l'Assemblée nationale.